

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 24 novembre 2023

DATE de convocation et d'affichage
17 novembre 2023
DATE de publication de la délibération
29 novembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27
Présents 23
Votants 26

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, Adjointes ; Mmes et MM. ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile (arrive à 19h15), FOUCHARD Fabrice, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, BAZIN Denis (arrive à 19h35), BLANDIN Béatrice, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : ANDRÉ Marie-Thérèse donne pouvoir à PARPAILLON Marie-Laure ; GORON Maxime donne pouvoir à DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile ; LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOUILLE Roger ; D'ABOVILLE Rosine donne pouvoir à BLANDIN Béatrice ; BAZIN Denis donne pouvoir à DEHEEGER Vianney jusqu'à son arrivée ;

Étaient absents : DUFEIL Christophe.

Secrétaire de séance : SALIS Anaïs, à qui il est adjoint un auxiliaire, Hervé PICARD

N°241123-11 : Budget principal de la commune : décision modificative n° 3

Monsieur Blaise TOUZARD informe que, suite à un contrôle du CFU 2022 du budget Commune et du budget primitif 2023, la Préfecture nous a envoyé un courrier précisant que, conformément à l'article R2311-12 du CGCT, l'excédent de fonctionnement de l'année N doit être affecté en priorité au besoin de financement de la section d'investissement de l'année N+1. Le besoin de financement de 2023 (la différence entre l'excédent d'investissement 2022 et les restes à réaliser 2022) laisse apparaître un besoin de financement de 243 882,01 €.

Il convient d'affecter 243 882,01 € sur les 291 159,20 € de l'excédent de fonctionnement 2022 en recette d'investissement 2023. L'affectation initiale de l'excédent de fonctionnement 2022 était de 141 159,20 €, il faut donc affecter une somme complémentaire de 102 722,81 €, il en résulte que le report en recette de fonctionnement 2023 n'est plus que de 47 277,19 € (150 000,00 € - 102 722,81 €).

En section de Fonctionnement, en recette, la commune de TINTENIAC a eu des notifications de dotations supérieures aux estimations inscrites au budget primitif 2023.

Il agit notamment

- ✓ Du fond départemental des droits de mutations à titre onéreux de 193 613,00 € au lieu de 120 000,00 €, soit + 73 613,00 €.
- ✓ De la dotation de solidarité rurale de 516 770,00 € au lieu de 477 000,00 € soit + 39 770,00 €.
- ✓ De la dotation nationale de péréquation de 97 566,00 € au lieu de 95 000,00 €, soit + 2 566,00 €.

Pour un total de 115 949,00 €.

En section de fonctionnement, en dépenses, une erreur de saisie nécessite de réaffecter une partie des crédits du compte 60623 Alimentation au compte 6064 Fournitures administratives à hauteur de 15 000,00 € comme cela avait été présenté lors du conseil municipal votant le budget primitif 2023.

La section de fonctionnement devant être équilibrée en dépense et en recette, compte tenu du montant de recette supplémentaire de 13 226,19 €, il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires en dépense chapitre O12 charges de personnel compte 6218 personnel extérieur pour le même montant.

En section d'investissement, en recette, l'affectation supplémentaire de 102 722,81 € ainsi que la notification de la subvention de l'Agence Nationale du Sport de 450 000,00 € pour les travaux des vestiaires du stade ainsi que la notification de la DETR pour les travaux d'extension de la mairie de 18 034,95 € permettent de diminuer l'emprunt d'équilibre de 570 757,16 €.

En section d'investissement, en dépense, les travaux d'empierrement pour le projet d'EPHAD n'étant finalement pas utiles et, à contrario, il s'avère nécessaire de réaliser une plateforme pour entreposer les matériaux actuellement stockés dans la partie d'extension du cimetière. Il convient de réaffecter les crédits ouverts de l'opération Isle Adam à l'opération Voirie pour 40 000,00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère g^{al}		002 Excédent de fonctionn^{nt} reporté	-102 722,81 €
Cpte 60623 Alimentation	-15 000,00 €	73 Impôts et taxes	
Cpte 6064 Fournitures adm ^{ives}	15 000,00 €	Cpte 73223 Fond départ ^{al} droits de mutation à titre onéreux	73 613,00 €
012 Charges de personnel		74 Dotations et Participations	
Cpte 6218 Personnel extérieur	13 226,19 €	Cpte 741121 Dot. Solidarité Rurale	39 770,00 €
		Cpte 741127 Dot. Nationale de péréquation	2 566,00 €
	13 226,19 €		13 226,19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
OP 33 Villiers de Isle Adam		Chap 10 Dotations et Fonds divers	102 722,81 €
Cpte 2315 Immobilisations en cours	-40 000,00 €	Cpte 1068 Affectat ^o Excédent de fonct ^{nt}	
		Chap 13 Subventions	
OP VOIRIE		Cpte 13461 DETR Mairie	18 034,95 €
Cpte 2113 Aménagements terrain	40 000,00 €	Cpte 1348 Autres fonds-Subv.ANS Vestiaires	450 000,00 €
		Chap 16 Emprunts et dettes	
		Cpte 1641 Emprunts	-570 757,76 €

Les membres de la Commission « Finances » réunis le 14 novembre 2023, émettent l'avis d'approuver la décision modificative n° 3 présentée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative n° 3 au budget Principal 2023 de la commune telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Le Maire, ..
 Christian TOCZÉ




Le secrétaire de séance,
 SALIS Anaïs

